

Le PLUI va dessiner le territoire de Sud Estuaire

Sud Estuaire — Le Plan local d'urbanisme intercommunal va venir se substituer aux plans locaux des six communes. La collectivité va devoir faire des choix qui impacteront les quinze années à venir.

La communauté de communes Sud Estuaire (CCSE) vient de donner le coup d'envoi de ses travaux sur le futur PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunaire). « **Nous sommes sur un sujet majeur qui va définir le projet de développement du territoire pour les dix à quinze ans** », introduit Dorothée Pacaud, maire de Saint-Brevin et présidente de la CCSE.

Ce nouveau socle commun de la collectivité va venir remplacer les PLU existants en s'appuyant sur les spécificités et les richesses des six communes concernées entre la station balnéaire brévinoise et le rétro littoral, ses bords de la Loire et son espace agricole.

« Des choix qui vont profondément impacter nos modes de vie »

« Le projet découpé en trois grandes phrases devrait permettre la mise en place du dispositif pour la fin de l'année 2025, et va être le sujet majeur de la seconde partie de notre mandat », poursuit l'élue.

Grâce aux PLU locaux existants et à l'expertise du cabinet Citta Nova, le maître d'œuvre, la phase de diagnostic lancée auprès des élus le 21 septembre devrait se finaliser en fin d'année, début d'année prochaine.

Puis va démarrer la phase de débat du projet d'aménagement et de développement durable. « **Nous allons écrire l'avenir de notre territoire au**



Un paysage de Sud Estuaire entre ville et ruralité.

PHOTO : OUEST-FRANCE

carrefour d'enjeux multiples. L'accueil de nouveaux habitants nécessaires au renouvellement de la population, la préservation du patrimoine, la loi Zéro artificialisation nette qui nous amène à préserver nos espaces naturels, agricoles et boisés, la Loi littoral qui concerne la mer mais aussi la Loire et la loi SRU (uniquement pour Saint-Brevin) qui doit amener la ville à proposer 25 % de logements sociaux. Nous allons prendre le temps d'informer et d'expliquer pour asso-

cier nos habitants à ces choix qui vont profondément impacter notre environnement et nos modes de vie », complète Sylvie Gautreau, vice-présidente de la CCSE pour l'aménagement du territoire.

Dans un souci de dialogue et de transparence, la collectivité va multiplier les opérations de communication, réunions publiques, ateliers participatifs et participations aux marchés et aux manifestations locales grâce à l'Estafette *Citta Machina*

« À l'issue de ces travaux qui vont

occuper notre année 2024, viendra le moment des choix. Nos décisions auront des impacts sur notre urbanisme et aussi sur notre mobilité et notre développement économique. **L'année 2025 sera consacrée à la partie administrative. Le défi est passionnant »,** concluent les deux élus

Concertation jusqu'au 29 août 2025 sur : registre-numerique.fr/concertation-plui-ccse (ou au siège de la CCSE à Paimbœuf).